



Editorial

La consolidation en trame de fond...

Consolidation dans la gestion des sinistres, tout d'abord. 2022 fut largement consacrée aux dossiers issus des intempéries de 2021, dont à ce jour un tiers sont encore ouverts. La reconstruction après un sinistre de grande envergure prend en effet du temps, en raison notamment de la disponibilité des entreprises, et, phénomène nouveau, de la pénurie de matériaux de construction (page 3).

Consolidation de vos bases d'assurance! La problématique des matériaux provoquant inmanquablement une hausse des coûts de la construction, les valeurs d'assurance sont adaptées en fonction des critères prévus par la loi, impactant du même coup votre facture de prime. Le principe de valeur à neuf est une base fondamentale de notre assurance. Son respect implique un coût qui, cette année, a été fortement impacté par les différents événements géopolitiques que la presse nous relaie quotidiennement (page 4).

Efforts de consolidation dans le monde des sapeurs-pompiers. Nous avons en effet lancé, avec les autres cantons romands, le label « employeur partenaire » pour que les sapeurs-pompiers volontaires puissent agir non seulement là où ils habitent, mais où ils travaillent. Une façon de soutenir l'activité des sapeurs-pompiers volontaires en élargissant leur rayon d'action (page 2).

Du côté du centre de formation des sapeurs-pompiers de Couvet, la consolidation concerne la capacité et la qualité de l'hé-

bergement. L'activité du centre étant appelée à se développer, avec une nouvelle piste d'entraînement dès 2024, il est devenu nécessaire de donner un nouveau visage à notre hébergement, construit en 1999 selon les standards de l'époque. Le centre étoffe ainsi l'offre d'hébergement du Val-de-Travers, celui-ci étant en outre fréquenté par les touristes de passage et les groupes sportifs de tous horizons. La gestion en sera confiée à un professionnel de la branche (page 4).

Le dernier axe de consolidation est celui de la campagne visant à prévenir les catastrophes naturelles issues du ruissellement des eaux. Dans ce cas, on parle bien de consolidation des terrains et des constructions qui, progressivement, doivent s'armer contre les conséquences du dérèglement climatique. Une vaste campagne sera lancée en 2023 sous forme d'affiches et de conférences en divers lieux du canton où les dangers sont les plus marqués. Nous vous invitons à être attentifs aux courriers qui vous parviendront. Les enjeux sont importants pour la protection de vos biens. Nos spécialistes se tiendront à votre disposition pour vous conseiller et, cas échéant, accorder des subventions pour les travaux (page 5).

Nous vous souhaitons bonne lecture de notre Eau et Feu!

Jean-Michel Brunner
Directeur



SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Valorisation

2



2021

Une année «sinistre»
à oublier

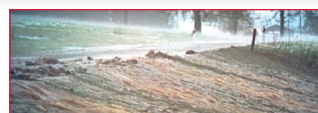
3



2023

Nouvelles primes
d'assurances

4



PRÉVENTION

Les eaux de
ruissellement

5

Sapeurs-pompiers volontaires

Un label pour valoriser leur engagement

Face à l'érosion des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires, les instances cantonales romandes de défense incendie ont instauré le label «Employeur partenaire». Celui-ci incite les entreprises à l'embauche de ces volontaires du feu au sein de leurs effectifs.

Ils sont le fer de lance et la fierté du pays en matière d'interventions en cas de sinistres et de catastrophes. En Suisse, ce sont en effet les quelque 85'000 sapeurs-pompiers volontaires qui forment la colonne vertébrale du système de protection de la population, toujours prêts à s'engager durant leur temps libre et leurs heures de travail pour porter secours. En d'autres termes, les services de lutte contre les incendies reposent dans le pays quasi exclusivement sur le volontariat avec 98% de pompiers formés mais non-professionnels. Or depuis une vingtaine d'années, ces effectifs subissent une lente érosion. Le goût du risque, la montée d'adrénaline trouvent de nos jours des terrains d'expression alternatifs auprès des jeunes plutôt que sous le casque de sapeur-pompier, enfilé en moyenne pour une durée de 7 à 8 ans. Quant aux entreprises, elles commencent à remettre en question la liberté donnée à leurs employés de s'absenter pour une intervention durant leurs horaires de travail.

De l'avis des experts, la constitution de nouveaux corps de pompiers professionnels tels qu'il en existe 16 en Suisse n'est toutefois pas envisagée comme une solution pertinente étant donné la moyenne des interventions dans les différents cantons, synonyme d'un risque élevé de sous-occupation. Reste donc à encourager le volontariat des sapeurs-pompiers qui a pris une nouvelle dimension depuis l'été dernier avec la création du label «Employeur partenaire». Mis sur pied par les instances cantonales romandes en matière de secours et de défense contre les incen-



M. Lardaruccio, de l'entreprise Belfor, reçoit le label «Entreprise partenaire» des mains du Lt-col Maxime Franchi.

diés, ce label vise à certifier et valoriser les entreprises prêtes à jouer le jeu via l'embauche de sapeurs-pompiers volontaires parmi leurs effectifs. A ce jour, les cantons de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud sont parties prenantes. Des discussions sont en cours avec Genève, dont le système repose quant à lui principalement sur des pompiers professionnels.

Une question de transparence

Ce label comporte ainsi une «Charte Employeur» qui stipule les droits et devoirs des deux parties. En la signant, l'employeur s'engage à libérer le sapeur-pompier de ses obligations professionnelles en cas d'urgence ou d'exercice. Quant aux employés, lors de leur embauche, ils se doivent d'informer l'entreprise de leur statut de pompier volontaire, et se déclarer d'accord également d'adapter leur calendrier d'exercices et de gardes en fonction de leurs impératifs professionnels. «C'est une question de transparence, exposait le lieutenant-colonel Maxime Franchi, Inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers du

canton de Neuchâtel lors du lancement de ce label en août 2022. Le salarié se sentira ainsi libre d'entretenir sa passion comme sapeur-pompier volontaire, tandis que son employeur aura à disposition une personne parfaitement compétente en matière de premiers secours et formée au leadership. Ce qui représente indéniablement une valeur ajoutée pour l'entreprise.»

Avec une moyenne de six interventions quotidiennes dans le canton de Neuchâtel, la charge du corps des sapeurs-pompiers volontaires ne représente certainement pas un handicap pour le tissu économique du canton. Aux entreprises maintenant de faire valoir leur sens du civisme et des responsabilités sociales, comme elles ont d'ailleurs parfaitement su le faire à ce jour. Ce label permet aujourd'hui de renforcer cet engagement, leur servant également de vecteur de communication auprès d'un public pour qui les sapeurs-pompiers constituent un exemple de civisme et de service à la collectivité.



2021

Une année « sinistre » à oublier

Les 6 vagues d'événements naturels qui ont touché le canton de Neuchâtel en 2021 ont fait de cette année la pire de son histoire en termes de sinistres. Ceux-ci ont représenté au total 7276 dossiers ouverts au sein de l'ECAP. Les deux tiers sont aujourd'hui clôturés.

De mémoire d'assureur neuchâtelois, on n'avait jamais vu un tel déchaînement des éléments naturels sur une aussi courte période, comme ce fut le cas dans le canton entre les mois de juin et juillet 2021. Un premier épisode de grêle aux Brenets et à La Chaux-de-Fonds est venu donner le ton, suivi des inondations qui ont dévasté le 22 juin le village de Cressier et le hameau de Frochaux suite à des pluies diluviennes similaires à celles qui avaient touché le Val-de-Ruz en 2019. Les précipitations qui se sont abattues sur le canton durant ces deux mois, marquées par deux nouveaux épisodes de grêle au Val-de-Travers et à La Grande Béroche, n'ont pas manqué de provoquer une montée record du niveau des lacs de Neuchâtel et de Biemme, provoquant à leur tour d'importantes crues et inondations à la mi-juillet. La tempête Aurore du 21 octobre est enfin venue clore cette terrible année.

Au total, ces événements naturels ont causé plus de 6'689 sinistres sur l'ensemble du canton, portant le total des dossiers ouverts à l'ECAP à 7'276 pour cette année 2021. Budget total: 63 millions de francs, soit quinze fois la moyenne annuelle enregistrée par l'Etablissement. A fin octobre 2022, 4300 dossiers étaient clôturés, repré-



sentant quelque 60% du total. «Selon les bases légales régissant notre établissement, le délai pour le bouclage des travaux de remise en état est d'une année après la survenance des dégâts, précise Massimo Vitalba, Responsable des sinistres au sein de l'ECAP. Compte tenu de l'étendue des dégâts dans la région, du nombre de cas à traiter, sans compter les problèmes rencontrés dans l'approvisionnement de matériaux de construction et la disponibilité des entreprises, le délai a été prolongé à 2 ans pour les sinistres dus à la grêle.»

Une telle année marquée par des sinistres à répétition, avec le dérèglement climatique en toile de fond, incite aujourd'hui l'ECAP à se profiler sur la prévention des éléments

naturels. «Ces dernières années, les mesures incitatives que nous avons prises en rapport avec la maîtrise du feu dans le but de protéger au mieux le patrimoine bâti et ses habitants ont porté leurs fruits, poursuit Massimo Vitalba. Pourquoi n'en serait-il pas de même avec les éléments naturels? Nos campagnes de sensibilisation vont ainsi s'orienter également sur ces questions. Campagnes avec lesquelles nous voulons également rappeler qu'il existe des subventions pour les propriétaires désireux d'améliorer la protection de leur bien face aux éléments naturels.» L'an prochain, une campagne sera lancée avec pour thème principal les eaux de ruissellement (lire l'article en page 5).

La Fondation Borel, un chantier dans le chantier

Dévolue aux enfants et adolescents en difficulté, la Fondation Borel à Dombresson était vouée à des travaux de rénovation sur l'ensemble du site, travaux confiés au bureau DeBiase architecture, lauréat du concours sur invitation lancé en 2014. Jusqu'ici rien de vraiment particulier sur ce chantier, si ce n'est qu'il devait être mené en tenant compte d'une exploitation continue des cinq bâtiments, des activités scolaires du site, de son équipe thérapeutique et des collaborateurs administratifs, sans oublier l'internat pour les résidents. La météo du 21 juin 2019 en a décidé autrement. Alors que les travaux allaient bon train sur l'enveloppe extérieure des bâtiments, que la nouvelle double production de chaleur au gaz et au bois était opérationnelle avec des installations entièrement nouvelles, les plus torrentielles qui se sont abattues sur le Val-de-Ruz en début

de soirée ont complètement inondé le site, détruisant l'ensemble des nouvelles installations et endommageant les 23 tonnes de pellets fraîchement livrées. Un véritable état d'urgence, en sachant que la Fondation Borel se retrouvait privée d'eau potable, de chauffage, et d'électricité. «La chance que nous avons eue, si l'on peut dire, c'est que tous les spécialistes œuvrant sur le chantier ont pu réagir immédiatement avec le concours de l'ECAP, précise, Patrick Mélicher, administrateur de la Fondation Borel. De plus, les vacances étaient proches, ce qui nous donnait une petite marge de manœuvre supplémentaire.»

Le chantier dans le chantier pouvait dès lors démarrer dans le but d'assainir les bâtiments et de doter le site d'infrastructures provisoires. «Nous avons effectivement dû mettre en attente les travaux de rénovation et proposer un nouvel agenda aux entreprises concer-

nées, explique Veronica De Biase, architecte en charge du chantier. C'est à ce moment également que la collaboration avec l'ECAP a débuté. Une collaboration très fructueuse non seulement grâce à la disponibilité de leurs experts et spécialistes mais également en raison de leurs excellentes propositions en matière de sécurité des bâtiments et de prévention qui ont été mises en œuvre. Grâce à cette mobilisation de toutes les parties prenantes, nous avons réussi à tenir nos engagements.» A la rentrée de septembre, la Fondation Borel pouvait ainsi reprendre le cours de ses activités avec le remplacement définitif de toutes les installations défectueuses en bonne voie. Début janvier 2022, avec un report de quelques six mois, l'ensemble des travaux prenait fin sur ce «chantier mémorable» pour Veronica De Biase. A ce jour, les dernières factures liées au sinistre sont en passe d'être réglées.

2023

Nouvelles primes d'assurance

Les primes d'assurance de l'ECAP vont connaître un double effet en 2023: un ajustement à la hausse en raison de l'augmentation des coûts de construction et une réduction de la contribution aux missions de prévention et de lutte contre les dommages. Au final, les factures de l'Etablissement subiront une hausse de l'ordre de 2%.

L'inflation qui frappe les économies occidentales aura également un effet sur les activités de l'ECAP au niveau de ses primes d'assurance. Normalement, la valeur des bâtiments couverts par l'Etablissement est sujette à révision tous les dix ans. Or depuis deux ans, sous l'effet de la pandémie du Covid-19 et du conflit en Europe centrale, les coûts de construction ont connu une hausse significative, notamment en raison de la flambée des prix des matières premières et des difficultés d'approvisionnement. Pour la période allant d'octobre 2020 à avril 2022, l'indice de la construction calculé par l'Office fédéral de la statis-

tique (OFS) pour l'Espace Mittelland dont le canton de Neuchâtel fait partie, affiche ainsi une progression de 9.6%, sans véritable signe d'inversement de tendance jusqu'ici.

Flambée passagère

Conformément à la loi, cette évolution a obligé l'ECAP à revoir les valeurs d'assurance afin d'éviter une situation de sous-couverture. En cas de sinistre et pour rebâtir à l'identique, il faut en effet calculer de nos jours une hausse de l'ordre de 10% des coûts de construction par rapport à la valeur assurée du bâtiment. A l'ECAP, nous sommes toutefois d'avis que cette flambée de la construction reste provisoire et que la poussée des prix est pour partie d'ordre conjoncturel. En conséquence l'Etablissement a décidé de ne pas répercuter entièrement la hausse calculée par l'OFS. Les primes d'assurance vont ainsi connaître une progression limitée à 5,1% afin de refléter l'état actuel des coûts de construction mais dans une perspective d'amélioration à moyen terme. Si tel ne devait pas être

le cas, une nouvelle évaluation s'imposera dans les années à venir.

Le deuxième effet de base sur les primes 2023, positif celui-là, concerne les contributions aux activités de prévention et de lutte contre les dommages de l'ECAP. La nouvelle planification financière effectuée pour les cinq ans à venir a fait apparaître des besoins financiers parfaitement maîtrisés et des réserves clairement suffisantes pour assumer ces missions dévolues à l'Etablissement. Cette analyse permet ainsi d'abaisser la contribution à ces deux tâches de l'ECAP de 18 à 16 centimes par tranche de 1'000 francs, soit une diminution de 3,1% sur le total de prime. Entre les répercussions des coûts de construction et la gestion maîtrisée des besoins financiers de l'ECAP en matière de prévention et de lutte, il ressort une augmentation des avis de prime contenue à 2% pour les assurés du canton en 2023.

EspaceVAL

L'hébergement monte en gamme

Le Val-de-Travers améliore ses capacités d'accueil. Sur le site espaceVAL à Couvet, l'ECAP a entamé des travaux de rénovation dans le but d'offrir une quinzaine de chambres accueillantes et modulables avec salle d'eau attenante.

Construit en 1999 et opérationnel un an plus tard, le centre sportif espaceVAL à Couvet est doté de capacités d'accueil comprenant actuellement 13 chambres pour un total de 32 lits. Cet hébergement a été conçu à la base du projet comme un complément indispensable aux services et infrastructures offerts par le centre aux différentes associations sportives, à la protection civile et aux sapeurs-pompiers qui viennent suivre des périodes de formation et d'entraînement sur le site pendant plusieurs jours. Il est également possible pour les visiteurs de passage, intéressés à découvrir la région et à profiter de la piscine, comme du sauna ou du centre de fitness d'espaceVAL, d'y louer une chambre prévue pour accueillir jusqu'à six personnes.

Essentiellement destiné à des groupes à vocation sportive ou professionnelle, cet hébergement a été initialement conçu de manière spartiate et fonctionnelle, pourvu de salles d'eau communes (sanitaires et douches), sans décoration et avec un



ameublement nordique minimaliste. Afin de rendre le site plus accueillant et compléter l'offre du Val-de-Travers en chambre d'hôtes confortables, l'ECAP, copropriétaire avec la Commune de Couvet des bâtiments espaceVAL, a décidé d'investir 2 millions de francs en travaux de rénovation. Débutés en septembre pour une période de sept mois, ces travaux consistent à aménager quinze chambres de 2 à 4 lits modulables avec chacune leur propre salle d'eau.

Gérance confiée à Goût et Région

En parallèle, l'ECAP est également en

train de finaliser son projet d'amélioration de la piste d'entraînement pour sapeurs-pompiers. Conjointement avec ces nouvelles conditions d'hébergement d'espaceVAL, le site devrait ainsi renforcer son attractivité comme lieu d'entraînement privilégié pour corps de pompiers en provenance de Suisse et de l'étranger. Sans compter l'offre touristique du Val-de-Travers, en manque de capacités d'accueil, qui va s'enrichir de nouveaux espaces adaptés aux exigences actuelles. En ce sens, la gérance du site a été confiée à la société Goût & Région. Professionnel du tourisme incontournable du Val-de-Travers, Goût et Région emploie une quarantaine de collaborateurs et propose des produits touristiques authentiques. Ceux-ci incluront désormais les capacités d'hébergement d'espaceVAL faisant de ce centre un site polyvalent, aussi bien dévolu aux activités physiques qu'à la détente dans un décor intime et confortable.

La nouvelle campagne de l'ECAP

Les eaux de ruissellement

Parmi les éléments naturels qui présentent un danger pour le domaine bâti, les eaux de ruissellement occupent une place prépondérante. L'ECAP veut sensibiliser les propriétaires à cette problématique, subventions à l'appui.

Les éléments naturels sont devenus un sujet de préoccupation majeure si l'on en croit les derniers sondages réalisés au niveau suisse. Ils font également l'objet de toutes les attentions au sein de l'ECAP, dont les activités de prévention prennent depuis quelques années une importance croissante. L'épisode des intempéries de l'été 2021 est en effet dans toutes les mémoires avec des dommages aux bâtiments chiffrés à plus de 1 milliard de francs au niveau national. Sur une moyenne à long terme, le montant des dommages causés par les éléments naturels – tempêtes (21%), grêles (28,3%) et inondations (45%) principalement – s'élève en Suisse à quelques 300 millions de francs par année, comme le relève l'analyse de l'Association des 19 établissements cantonaux d'assurance (AECA) pour la période 2001 à 2020. Or près d'une inondation sur deux est due à de fortes pluies locales, soit un phénomène de ruissellement des eaux de surface qui n'arrive pas à s'infiltrer dans le sol. Au niveau du canton de Neuchâtel, les études réalisées font état d'un taux de 65% pour ce qui est des bâtiments exposés au danger de ruissellement.

Avec le changement climatique en cours, on observe en effet une augmentation de la fréquence mais également de l'intensité des intempéries, comme on a pu s'en rendre compte avec l'épisode du Val de Ruz en 2019 ou encore dans les villages de Cressier et Frochaux l'an dernier. L'AECA, conjointement avec l'Office fédéral de l'environnement et l'Association Suisse d'Assurances a ainsi pris l'initiative de dresser une « Carte de l'aléa ruissellement » suisse, comblant une lacune en matière de prévention contre les inondations. Cette réflexion sur la prévention des dommages dus aux eaux de ruissellement va aujourd'hui un pas plus loin à l'ECAP qui a décidé d'en faire un sujet de campagne de sensibilisation dès l'année 2023 auprès des propriétaires. Les professionnels de la construction, ingénieurs, architectes et urbanistes notam-



ment, sont également concernés. En septembre 2022, ils étaient réunis à l'occasion de séances d'information sur la résistance des bâtiments aux éléments naturels et en particulier au ruissellement.

Augmentation des subventions

Des dommages peuvent survenir quand l'eau de ruissellement pénètre dans le bâtiment par des ouvertures telles que sauts-de-loup, portes ou fenêtres. Les écoulements d'eau des balcons, des terrasses et du toit sont également concernés. « Parmi les éléments naturels qui causent le plus de dégâts dans notre canton, les eaux de ruissellement présentent cet avantage que les mesures de prévention peuvent être prises sans modifier considérablement l'enveloppe du bâtiment, explique Elisenda Bardina, experte en prévention éléments naturels auprès de l'ECAP. En outre, le retour sur investissement est parmi les plus intéressants lorsqu'il s'agit précisément de se prémunir contre les éléments naturels. En comparaison, les propriétaires se montrent peu intéressés à changer, de façon volontaire, des panneaux solaires qui fonctionnent pour installer des modèles plus résistants à la grêle, par exemple. Dans ces cas-là, les améliorations n'interviennent généralement qu'après un sinistre. »

Concrètement, l'ECAP va aller à la rencontre des assurés en organisant des séances destinées aux propriétaires pour les informer des mesures de prévention et du soutien financier exceptionnel prévu dans le cadre de la campagne. Des incitatifs sont

en effet au programme sous la forme d'un relèvement des subventions usuelles prévues par l'ECAP. Si les études des mesures à mettre en œuvre contre le ruissellement sont normalement couvertes à hauteur de 80% avec un plafond de 5'000 francs, pour la durée de la campagne, elles seront entièrement à charge de l'ECAP, pour autant que les mesures définies par l'étude soient réalisées. Quant aux travaux, le taux de subvention passe de 25% à 50%. En complément de ces mesures concrètes, qui seront détaillées lors de réunions d'information, l'Etablissement prévoit également de faire campagne dans les médias et sur les espaces d'affichage. Question de bien faire comprendre aux assurés que les inondations ne sont pas une fatalité et qu'avec des moyens simples et peu onéreux à mettre en œuvre, l'essentiel des dommages peut être évité. Olivier Schuppisser, responsable du secteur Prévention auprès de l'ECAP, relève que dans l'histoire de l'Etablissement, il s'agit là d'une toute première campagne de prévention dédiée aux éléments naturels qui est menée à aussi large échelle dans le canton.

Pleins feux sur la
couronne...
Attention!

- Ne laissez jamais vos bougies allumées sans surveillance
- Humidifiez votre couronne avant de l'allumer
- Posez votre couronne sur un plateau incombustible
- Eteignez les bougies lorsque vous quittez la pièce

Notre établissement sera fermé du vendredi 23 décembre 2022 à 16h00 au mardi 3 janvier 2023 à 8h30.

Les annonces de sinistres peuvent nous être communiquées à ecap.sinistres@ne.ch ou complétées sur notre site Internet www.ecap-ne.ch.



ECAP Sortie des retraités

Pour la première fois de son histoire, l'ECAP a organisé une journée pour ses retraités. Celle-ci a commencé par la visite des locaux de la Place de la Gare 4. Un déplacement aux Mines d'asphalte de Travers a permis aux participants de savourer le traditionnel jambon à l'asphalte, puis de visiter les mines.



QUIZZ




A gagner

10 cartes de cinéma

2 minutes, 5 questions, 10 cartes de cinéma...

Scannez le QR code ci-contre avec votre smartphone, répondez aux questions et participez au tirage au sort!

Bonne chance!



ECAPeople... Au fil des mois...

Des arrivées...

Janvier 2022

M. Léo Barras a débuté son activité comme gestionnaire administratif de sinistres au sein du secteur Assurance.

Mars 2022

Mme Céline Faedo a été engagée en qualité d'experte technique au sein du secteur Assurance et **Mme Catherine Jacot** a débuté son activité d'experte en prévention des risques éléments naturels.

Juin 2022

M. Jonas Erb a complété l'équipe des gestionnaires de dossiers d'assurance.

Août 2022

Mme Solène Morier a débuté un apprentissage de commerce au centre de formation de Couvet.

Septembre 2022

Mme Morgane Rochat a intégré le service de la comptabilité en tant qu'aide-comptable.

.....et des départs

Nous avons en outre enregistré les départs de **Mmes Riccarda Richard, Noémie Giorgis, Elena Murati, Luljeta Selimi** et **M. Jérôme Galli**.

M. Daniel Guyot a quant à lui fait valoir son droit à la retraite.

Au sein de l'équipe des experts externes en estimations, **M. Philippe Langel** a terminé son activité le 28 février.

Nous souhaitons à chacune et chacun plein succès dans ses nouvelles fonctions et occupations.

